

COMMUNE DE BRENS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 Février, Le Conseil Municipal de la Commune de Brens dûment convoqué le 13/02/2025 s'est réuni en conseil ordinaire à la Salle du Conseil en Mairie sous la présidence de Mme le Maire.

Date d'affichage
12/02/2025
Date de convocation
13/02/2025
Nombre de Conseillers :
- En exercice : 15
- Présents : 13
- Pouvoirs : 01
- Votants : 14

Votes exprimés : 14
- Pour : 10
- Contre : 4
- Abstention : 0

	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
S. LACHIZE-PICCINO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		I. SANTOS-CANTERO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N. AUBRUN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	S. GAYRAUD	A. GUILLEMIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
S. GAYRAUD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		C. PINTI	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
G. CHATEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		P-Y. GENS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
R. NOVEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		L. PUJOS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
G. DELAHAYE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		F. MARTIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
I. BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		N. DURAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
G. PREVOST	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					

Secrétaire de séance : Mme N NOVEL

OBJET : Mise en place d'un dispositif de bourse au permis de conduire

Madame le Maire rappelle :

- ✦ Que le permis de conduire représente aujourd'hui un atout incontestable pour l'accès à l'emploi, la formation et la mobilité des jeunes, notamment dans les communes rurales où les transports en commun sont souvent inexistantes.
- ✦ La difficulté d'accès au permis de conduire en raison de son coût important, estimé à environ 1 300 euros.

Madame le Maire propose :

- ✦ La mise en place d'un dispositif de bourse au permis de conduire vise à attribuer une aide financière de 300 euros afin d'accompagner les jeunes de la commune dans leur projet. Le Conseil décide que le montant pourra être révisé annuellement.
- ✦ Que la mairie mettra à disposition un dossier d'inscription pour les candidats souhaitant bénéficier de l'aide au financement du permis de conduire de catégorie B sur le site internet de la commune ou en format papier à la Mairie.
- ✦ Que la mairie sera chargée d'étudier les dossiers des bénéficiaires et d'attribuer les bourses, en fonction des critères d'éligibilités fixés dans la présente convention.
- ✦ Que l'attribution de l'aide sera réalisée dans la limite des fonds disponibles et débloqués à cet effet, une seule fois par candidat.
- ✦ Que cette aide concerne exclusivement le permis B.
- ✦ Qu'en contrepartie, les bénéficiaires s'engagent à réaliser une contribution citoyenne de 30 heures au sein des services municipaux, dans les domaines suivants :
 - Animation
 - Événements culturels,
 - Environnement, espaces verts,
 - Administratif
- ✦ Que le versement de la bourse sera effectué sur présentation d'une facture et après la réalisation de la mission de service soit
 - directement à l'auto-école par convention
 - au particulier sur preuve que la totalité du permis a déjà été réglée.
- ✦ Que cette aide peut être cumulée avec l'aide dispensée par la région Auvergne Rhône Alpes destinée aux jeunes de 17 ans (150€)
- ✦ Que cette aide est cumulable avec l'aide au permis de conduire proposée par le Pass-Région.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide d'instaurer un dispositif de bourse au permis de conduire selon les conditions suivantes :

- ✦ Résider à Brens depuis au moins un an,
- ✦ Être inscrit dans une auto-école et avoir obtenu son code de la route,
- ✦ Avoir entre 17 et 25 ans pour bénéficier de la bourse,

Le Conseil Municipal dit que les crédits nécessaires pour ce dispositif sont prévus au budget.

Ainsi fait et délibéré.

Brens le 20/02/2025
Madame Le Maire.

